

DÉPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BÉTHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le dix-huit juin deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération
N°2026CM35

Renouvellement des
membres de la Commission
Locale d'Évaluations des
Charges Transférées (CLECT)

Convocation du
18 juin 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, ~~Alain COQUERELLE~~, Betty BEN, ~~Johnny GLAVIEUX~~, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, ~~Frédéric DISSAUX~~, Ludovic RYCKELYNCK, ~~Aimé ROUSSEY~~, Didier FATOU, ~~Stéphane LOUCHART~~, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, ~~Rosanna GILLET DIDIO~~, ~~Dorothée HAUER~~, ~~Emilie MALAQUIN~~, ~~Delphine LECOCQ~~.

Absent(e)s : Aimé ROUSSEY, Rosanna GILLET DIDIO, Delphine LECOCQ.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Alain COQUERELLE pouvoir à Claudie MARTEL, Johnny GLAVIEUX pouvoir à Bernard PRUVOST, Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Stéphane LOUCHART pouvoir à Isabelle VANELLE, Dorothée HAUER pouvoir à Alain DIENI, Emilie MALAQUIN pouvoir à Betty BEN.

Secrétaire de séance : Isabelle CAZIN

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,
Vu la délibération n°2020/CC070 du 15 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane portant composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Conseillers présents :
14

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la CLECT pour la mandature à venir,

Considérant que la délibération de la Communauté d'Agglomération susvisée a fixé la composition de la CLECT à 102 membres avec deux membres de droit (le Président de la Communauté d'Agglomération et du Vice-président en charge des Finances) et un représentant titulaire par commune ;

Considérant que chaque commune dispose de deux suppléants amenés à remplacer le représentant titulaire en cas d'empêchement, de démission ou de perte de la qualité de conseiller municipal,

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres,

Le Maire rappelle les dispositions du Code général des impôts relatives à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), son rôle ainsi que les modalités de sa composition fixées par le Conseil communautaire et précise que cette commission est composée de 102 membres avec deux membres de droit (le Président de la Communauté d'Agglomération et du Vice-président en charge des Finances) et un représentant titulaire par commune.

Il convient dès lors de procéder au renouvellement de ses membres afin de permettre à la commission de poursuivre ses missions d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré, de désigner :

- Monsieur André DEBROCK en tant que titulaire
- Monsieur Philippe SCAILLIEREZ en tant que suppléant 1
- Monsieur Frédéric DISSAUX en tant que suppléant 2

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance



Isabelle CAZIN

Le Maire



Philippe SCAILLIEREZ